bable que leurs relations se borneront désormais aux affaires courantes.

Nubar-Pacha vient d'être nommé membre de la commission qui travaille à la réorganisation des tribunaux indigènes. Cette nomination, due au conseil de lord Dufferin, est bien accueillie par l'opinion publique. On est d'avis que, en présence des difficultés techniques que présente la réorganisation des tribunaux indigènes, la collaboration d'un personnage aussi important que Nubar-Pacha ne peut produire que de bons résultats; mais on pense en même temps que sa nomination est l'indice d'une prochaine crise ministérielle.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES VOTES DE M. SCRÉPEL. — Dans la séance du lundi 22 janvier, M. A. Scrépel a voté pour l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Cunéo d'Ornano sur l'application de la loi du 29 juillet 1881, relative à la presse):

M. MARSEILHAN, ancien secrétaire général de la Mairie de Roubaix, vient d'ouvrir un cabinet d'affaires, rue de Lille, 34.

M. Marseilhan a passé près de vingt années dans l'administration. Tour à tour attaché à la sous-préfecture de Lombez (Gers), percepteur surnuméraire, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Mirande, sous-préfet provisoire après le Quatre-Septembre, secrétaire en chef de la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer, secrétaire général de la Mairie de Roubaix, il a apporté dans toutes ces fonctions, une probité, une compétence, et une intelligence dont témoignent hautement les certificats que lui ont délivrés ses supérieurs.

Un homme aussi expérimenté et aussi probe ne peut donner à ceux qui l'investiront de leur confiance, que d'excellents conseils.

Tous ces titres le recommandent à nos concitoyens.

FANFARE-DELATTRE. — On nous adresse la communication suivante :

« Le concert que la *Fanfare-Delattre* devait donner dimanche prochain, 28 janvier, dans les salons de la Mairie, aura lieu dans la vaste enceinte de l'Hippodrome.

» Cette salle pourra recevoir tous les membres honoraires de la société, qui, tous, sont assurés de trouver un place très convenable.

» Le concert commencera à 7 heures précises.

» Les membres honoraires seuls peuvent y assister.

» Les personnes désireuses d'entrer dans la société, comme membres honoraires, trouveront à l'entrée un registre d'inscription où elles pourront apposer leur signature et profiter du concert.

» La Société s'impose en cette circonstance un sacrifice dont elle espère que les membres honoraires et le public roubaisien saurent tenir compte, en maintenant par ses encouragements la *Fanfare-Delattre* dans la voie où elle est si bien engagée. »

THÉATRE DE ROUBAIX. — On a joué hier au soir, au théâtre des Boulevards, un drame inédit: *Le fils du forçat* qui a obtenu un succès des plus grands.

L'auteur était le bénéficiaire de la soirée, M. Frédéric Germain, administrateur du théâtre. Nous reviendrons plus longuement dans notre prochaine chronique sur cette tentative de décentralisation littéraire, qui a pleinement réussi, et qui le méritait à plus d'un titre.

La donnée du drame de M. Germain est très morale, les situations sont bien conduites, les scènes poignantes abondent et se déroulent sans enchevêtrement. Le style est nerveux, coloré, et les aperçus philosophiques ne manquent ni de profondeur ni d'originalité.

Lorsque la toile est tombée, la salle entière a demandé l'auteur ; et c'est au milieu des acclamations de l'auditoire, qu'il est venu sur la scène.

Les camarades de M. Germain lui ont prêté un concours très dévoué qui a contribué pour une bonne part au succès de son œuvre.

Au cours de la représentation, une montre, des bouquets et deux couronnes ont été offerts, à M. Germain, dont une par ses anciens camarades d'atelier. M. Germain est un ancien ouvrier typographe, ce qui augmente encore son mérite.

En somme, *Le fils du Forçat* tiendra longtemps l'affiche et assurera de bonnes recettes au *Théâtre des Boulevards*. P. S.

UN INCIDENT AU THÉATRE. — Hier, pendant la représentation des *Boussigneul*, au Théâtre des Boulevards, un jeune homme, ivre, qui se trouvait dans le fond de la salle, se mit soudain à proférer des cris, et à menacer l'un de ses voisins. Pour quel motif? On l'ignore. Tous les spectateurs, intrigués, se levèrent comme un seul homme, ne sachant ce que signifiait ce bruit. Quelques-uns crurent à une panique. Mais tout le monde fut bientôt rassuré en voyant un agent de police prendre notre individu au collet et l'expulser du Théâtre. L'agent voulut faire au jeune homme quelques observations. Celui ci lui répondit par des grossièretés.

Notre drôle a été conduit au dépôt de sûreté.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS EN BATIMENTS. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« A l'occasion de la fête patronale des ouvriers en bâtiment, la chambre syndicale organise, pour le dimanche 18 mars, un grand bal de nuit au bénéfice des membres nécessiteux de la corporation des menuisiers-charpentiers.

» Le prix d'entrée est fixé à *cinquante centimes* pour les dames et pour les membres de la chambre syndicale. Ceux qui ne font pas partie de la société payeront *un franc*.

» Une note ultérieure fera connaître le local où se donnera le bal.

» La commission prie les syndicats et sociétés de bien vouloir s'adresser au siège de la Société, *A la Ville de Strasbourg*, pour la commande de meubles, pupitres, tables, etc., dont ils pourraient avoir besoin.

» Un certain nombre d'ouvriers sans travail se trouvent à leur disposition.

» La commission compte sur la solidarité qui doit exister entre tous les travailleurs, pour s'aider l'un l'autre.

» On peut écrire à la commission ou se rendre *A la Ville de Strasbourg*, rue Nain, le samedi, à huit heures du soir, ou le dimanche et le lundi, à partir de six heures du soir. »

COUPS DE COUTEAU. — Nous avons raconté, hier, qu'un nommé Hilaire Depraete avait donné un coup de couteau à Henri Couteau.

Voici des détails complémentaires sur cette affaire :

Dimanche soir, à l'occasion de la fête de Saint-Sébastien, les membres de la Société des Archers, établie au *Pinson d'Or*, rue de la Vigne, avaient organisé un bal, dans leur local. Tout le monde s'y amusait paisiblement, comme chaque année, lorsque, vers huit heures, trois jeunes gens, de mauvaise réputation, entrèrent dans la salle.

Les commissaires de la société voulurent expulser ces individus ; deux des trois camarades se retirèrent après avoir opposé une assez longue résistance ; mais le troisième, nommé Henri Depraete, prétendit ne pas sortir du tout, et se débattit comme un forcené. Voyant qu'il allait être mis debors de force, il sortit un couteau de sa poche, et en frappa l'un des commissaires à la main droite ; puis, brandissant son arme, il défia tous les assistants de l'approcher. Henri Conteau, le trouvait devant l'estaminet. Depraete, ayant pris la fuite, le rencontra ; il lui donna sans provocation un coup de couteau dans le cou. Puis, se sentant poursuivi et serré de près par les sociétaires indignés, il menaça de nouveau de son arme ceux qui tenteraient de l'arrêter. Heureusement, un des assistants, mieux avisé, s'approcha de lui, armé d'une planche qu'il abattit violemment sur sa tête. Depraete, étourdi du coup, put alors être arrêté.

Cette scène a vivement impressionné les habitants du quartier.

LE TROUBLE-FÊTE DE DIMANCHE. — L'individu, nommé Alfred Vanhemelecke, qui a mis plusieur fois le désordre, dimanche soir, dans un bal de la rue de Lannoy, et qui s'est rebellé contre l'agent de police Liénard, a été arrêté hier matin.

UN POUCE ENLEVÉ. — Hier soir, un ouvrier fileur de la maison Cavrois-Mahieu, rue du Coq-Français, nettoyait le mécanisme d'un engrenage, lorsqu'il fit tourner la machine avant d'avoir retiré sa main. Le pouce de sa main gauche a été coupé net.

VOL D'UN PORTE-MONNAIE. — Hier soir, M. Désiré Fournier, boulanger, rue des Fossés, s'était rendu dans un estaminet de la place de la Liberté. Lorsqu'il voulut payer sa consommations, il s'aperçut que son porte-monnaie, contenant 30 francs, avait disparu. Il ne sait sur qui porter ses soupçons.

POUR LA FRONTIÈRE. — La police de Croix a arrêté, hier, le nommé Armand Buitot, ouvrier menuisier, âgé de 47 ans, et sa femme, Rosalie Amette, âgée de 40 ans, tous deux inculpés d'infraction à un arrêté d'expulsion.

La police de Roubaix a arrêté, le même jour, les nommés Adolphe Van Copenolle, âgé de 30 ans ; Antoine Hayez, âgé de 17 ans et Paul Buitot, âgé de 15 ans, également pour infraction à des arrêtés d'expulsion.

TOURCOING

CONSEIL DE PRUD'HOMMES. — Les patrons de la quatrième catégorie se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville, grande salle des mariages, hier lundi 22 janvier, à l'effet d'élire un prud'homme patron, en remplacement de M. Carissimo.

M. Denys Grau, fils, a été élu par 22 voix sur 23 votants.

LES VOTES DE M. D. DEBUCHY. — Dans la séance du lundi 22 janvier, M. Debuchy a voté contre l'ordre du jour pur et simple (interpellation) de M. Cunéo d'Ornano, sur l'application de la loi du 29 juillet 1881, relative à la presse.

TRIBUNAL DE COMMERCE. — MM. Jules Desurmont, Jean-Baptiste Desurmont, Denys Frys, Six-Dewavrin et Deletombe dernièrement élus juges au tribunal de commerce de Tourcoing, ont prêté serment samedi dernier, devant le tribunal civil de Lille.

ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE LOUIS XVI. — Hier, une foule nombreuse et recueillie, qu'on estime à deux mille personnes, assistait, dans l'église St Christophe, à la messe anniversaire pour le repos de l'âme de Louis XVI.

Toutes les classes de la société tourquennoise étaient représentées à cette touchante cérémonie. Un grand nombre d'ouvriers avaient momentanément quitté leur travail pour venir donner un souvenir pieux au roi martyr, et prier pour la France.

SOCIÉTÉ DES SAUVETEURS DU NORD. — Dans sa séance du 14 janvier, à la mairie de Lille, le conseil d'administration de la Société des Sauveteurs du département du Nord a adopté la création d'une section de la société à Tourcoing, et a nommé M. Morel, sous-trésorier, collecteur.

La section de Tourcoing compte déjà 463 membres actifs et honoraires.

RÉCOMPENSE. — Mlle Sophie Carette, demeurant rue de la Balle, offre une bonne récompense à la personne qui lui rapportera le portemonnaie qu'elle a perdu.

PLAINTES. — Louis-Charles Freymann, âgé de 21 ans, tisserand chez M. Lepoutre, à Roubaix, demeurant au Pont Rompu, se plaint d'avoir été battu, sans aucune provocation, par un individu qu'il ne connaît pas.

Il croit que Jules Ellyse, tisserand, demeurant rue St Roch pourrait, s'il le voulait, faire connaître le nom du mauvais sujet qui l'a frappé.

CHIEN DE CHASSE. — On a amené hier soir, au bureau de police, un grand chien de chasse. C'est un chien noir et de belle race. Il a été conduit à l'Abattoir, où on le tient à la disposition de son propriétaire.

Mouvement comparatif des opérations du Conditionnement.

TOURCOING

	Laine peignée 1880 K°	1881 K°	1882 K°	Laine filée 1880 K°	1881 K°	1882 K°
Janv.	1168331	912137	1027097	77453	96372	118235
Févr.	1340311	971056	1085778	80623	123267	120539
Mars	1740973	1482467	1244914	109106	140016	154546
Avril	1607375	1153769	936121	107958	150559	105227
Mai	655707	928016	894761	101991	187963	220440
Juin	629793	1274749	1002605	111119	175403	224864
Juill.	709009	771043	814587	111341	171318	198719
Août	618927	880920	927582	106355	132404	168779
Sept.	1096930	1326832	1124544	115950	145610	168887
Oct.	920374	1293023	1176370	117529	156768	174542
Nov.	749985	1232802	998644	95435	123896	155120
Déc.	627645	933869	805509	95032	146150	138095
Tot.	11966150	13031663	12159948	1228965	1747406	2016903

ROUBAIX

	Laine peignée 1880 K°	1881 K°	1882 K°	Laine filée 1880 K°	1881 K°	1882 K°
Janv.	1566492	1286907	1122573	98759	72936	90689
Févr.	1591441	1134483	1264107	100369	85762	124150
Mars	2123257	1737888	1513393	124400	73060	120983
Avril	2057869	1483809	1184588	147116	86974	141062
Mai	597313	1461847	1314912	154795	94287	162927
Juin	824897	1697768	1321489	139256	104461	147190
Juill.	938395	1069633	1147972	142160	116496	162741
Août	1291373	1233577	1128113	116760	114967	145164
Sept.	1701949	1514074	1242343	118630	83096	151674
Oct.	1356828	2001209	1320968	87330	99061	168675
Nov.	1343465	1502035	1206159	86188	130355	209061
Déc.	1301032	1285345	989817	98665	138834	163718
Tot.	16664571	17416899	15121468	1409771	1200129	1785871

JULES DESMETTRE.

LILLE

ACCIDENT. — Lundi matin, le nommé Debles, âgé de 56 ans, demeurant rue du Curé-St-Sauveur était ivre. Il voulut passer par une *lucarne* pour rentrer chez lui, n'ayant pas la clef de sa porte. Il tomba d'une hauteur de 7 mètres.

Il a été transporté à l'hôpital St Sauveur. Son état paraît désespéré.

Messieurs les réclamateurs de laines sur steamer *Dom Pedro*, arrivé au Havre le 21 courant, sont priés d'adresser, sans retard, leurs connaissements soit directement ou par l'intermédiaire d'une maison du Havre, à l'agence principale de la Cie des Chargeurs Réunis, 191, boulevard de Strasbourg, Havre. 28131

NORD

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU NORD se sont répartis comme suit dans la séance du lundi 22 janvier, dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Cunéo d'Ornano sur la loi de 1881 relative à la presse):

Ont voté pour : MM. Cirier, Desmoutiers, Girard, Giront, Guillemin, Pierre Legrand, de Lanière, Masure, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bergerot, Bramy, Debuchy, Outters, Pilchon, de Rotours.

N'a pas pris part au vote : M. Bernard.

La Chambre a adopté.

— M. HENRI D'HERBIGNY. — M. Henri d'Herbigny, ancien conseiller de préfecture du Nord, est mort, il y a quelques jours.

Son fils, M. Pierre d'Herbigny, vient de recevoir la lettre suivante :

« Goritz, 15 janvier 1883.

» Monsieur,

» La perte si cruelle, que vous venez de faire, a vivement affligé Monseigneur, et il me charge de vous dire toute la part qu'il prend à votre douleur.

» Il se souvient d'avoir vu M. d'Herbigny à Frohsdorff et avait reconnu en lui les grandes qualités de fervent chrétien et de royaliste dévoué qui, aujourd'hui, deviennent tous les jours plus rares, à mesure que la mort accomplit son œuvre.

» Un homme qui a fait autant de bien que Monsieur votre père, qui était aimé et respecté de tous, est une grande perte pour son pays ; mais il fait aussi un grand vide dans une famille aussi nombreuse que la vôtre, puisqu'en le perdant, elle se trouve privée de son chef et de son guide. Mais c'est le propre des familles chrétiennes de garder le souvenir de ceux qui ne sont plus pour leur servir de modèle. Aussi Monseigneur compte-t-il sur ses fils pour conserver, dans le Nord, les nobles traditions de fidélité et de dévouement de leur père.

» Permettez-moi, Monsieur, de m'associer aussi à votre douleur, et veuillez croire à mes sentiments les plus distingués.

» Vicomte DE LA BOUILLERIE. »

BOURSES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPÉRIEUR. — Des bourses d'enseignement primaire supérieur ont été accordées, pour 1883, aux élèves ci-après, appartenant au département du Nord. Les noms de ville ou de commune entre parenthèses indiquent le siège de l'école où les élèves ont été placés :

Nord. — Julien Cattelain, de Carnières (Fournes) ; Victor Delannoy, d'Aubers (Haubourdin); Louis Delobel, de Lambersart (Douai) ; Georges Ducrocq, de Lomme (Villers Bretonneux) ; Ernest Dupuis, de Ferrière-la-Petite (Haubourdin); Julien F. T. N., de Pont-sur-Sambre (Fourmies); Albert Labarrière, de Bruay (Douai) ; Edouard Lefebvre, de Seclin (Douai) ; Raymond Manche, de Bourghelles (Rethel) ; Osa Roland, de Beauvois (Rethel) ; René Swyngedauw, de Boeschèpe (Haubourdin) ; Victor Warembourg, d'Aubers (Rethel) ; Marthe Canonne, d'Hasnon (Lille) ; Céline Collard, de Seclin (Lille); Zoé Dubois-gnon d'Hasnon (Lille); Julie Lesluin, de Lourches (Lille).

DOUAI. — Nous publions ci-dessus la liste des membres composant le jury des prochaines assises, qui s'ouvriront à Douai le 12 février. C'est dans cette session que sera appelée l'affaire Labaubie, qui a préoccupé si vivement l'opinion publique. Me Kozaffier, du barreau de Douai, présentera la défense de la dame Scallerez, sa complice :

Ernest Delaroière, gérant de sucrerie à Somain; Louis Zègre, marchand de liqueurs à Gondecourt; Constant Déjardin, propriétaire à Gouzeaucourt; J.-B. Paltoir, cultivateur à Wallers; Florle Iserby, marchand à Esquelbecq; Auguste Capon, brasseur à Lille; Auguste Delmazure, fabricant à Tourcoing ; Eulalie Vanbeckbeck, rentier à Tourcoing; Denys Pollet, brasseur à Wattrelos; J. B. Bossut, négociant à Roubaix ; Victor Dujardin, notaire à Lille.

Léopold Gille, fabricant de toiles à Armentières; Joseph Vaillant, constructeur à Eswars, Jules Grolez, propriétaire à Roncq ; Auguste Martel, constructeur à Roubaix; Alphonse Lucas, rentier à Clary; Auguste Théodore, tailleur à Lille; Séverin Lecaillez, propriétaire à Erquinghem-Lys; Louis Delrue, brasseur à Avesnes-le-Sec; Jules Cardel, ancien chef de gare à Maizbrouck; Valery Boucard, rentier à Pont-sur-Sambre; Fortuné Ryckelinck, cultivateur à Loudekerque-Branche; Louis Allègre, notaire à Lille.

Alexandre Brégeard, pharmacien à Lille ; Paul Rissoung, fermier à Bouchain; Nicolas Chatelain, cultivateur à Abancourt ; Louis Pollet, filateur à Tourcoing : Alfred Nagis, négociant à Roubaix ; Charles [illegible] à Halluin ; Jean-Philippe [illegible], cultivateur à Nomain ; Alfred Lauriot, [illegible] à Beaucamard ; Honoré Hennequin, [illegible] à Wervicq-sud ; Ernest Carlon, [illegible] à Vieux-en-Artois ; Charles Pollet, filateur à Tourcoing ; Célestin Fauville, cultivateur et [illegible] à Villeneuve-sur-Escaut ; Fortune Woestelandt, cultivateur à Lederzeele.

Jurés suppléants. — Edonard Drion, notaire à Douai ; Camille Triquet, notaire à Douai ; Alfred Deleau, propriétaire à Douai; Casimir Banet, entrepreneur à Douai.

ACTES DE LA PRÉFECTURE. — Le dernier bulletin contient l'arrêté suivant :

« La première session de 1883, des Conseils municipaux du département, s'ouvrira du 1er au 10 février prochain, et sera close le dixième jour après celui de son ouverture, conformément aux prescriptions de la loi. »

— On nous écrit de Douai :

« LE TEMPS QU'IL FERA DEMAIN, voilà une question qui nous intéresse tous et nous divise souvent, aussi le public qui aime à connaître l'avenir est-il venu avec empressement écouter le conférencier qui voulait lui en dévoiler les mystères atmosphériques; hâtons-nous de dire que le procédé dont se sert M. Witz n'a rien que d'absolument scientifique; aussi avant d'aborder les découvertes récentes de la science météorologique, le savant professeur, en quelques mots spirituels a-t-il fait justice des différents systèmes basés des almanachs, basés sur des dictons populaires ou renfermant sur des lois dont nul n'a jamais prouvé l'exactitude.

» Aujourd'hui la prédiction du temps est devenue une science avant ses principes certains et ses données constatées par la méthode expérimentale; la découverte de l'électricité permet tant de relier un observatoire central à tous les observatoires régionaux et d'annoncer à travers les océans l'approche des tempêtes n'a pas peu contribué à ses progrès, la marche des ouragans, leur formation, sont des faits connus et expliqués.

» Nous ne pouvons, à notre grand regret, entrer dans tous les détails que M. Witz a donnés sur la théorie actuelle de la météorologie, théorie si admirablement développée par M. Faye et d'autres savants illustres ; nous ne le suivrons pas dans ses explications intéressantes sur les cyclones et les anti-cyclones ; nous nous bornerons à constater que l'orateur a su joindre à une remarquable lucidité d'exposition les spirituelles saillies qui soutiennent l'attention. Enfin, pour achever, il nous a prédit le temps qu'il ferait le lendemain et sa prédiction s'est réalisée ce qui démontre la sureté du procédé scientifique. »

CAMBRAI. — *Arrêté municipal*. — Si depuis quelques années les saisons varient, ainsi que tout le monde l'a constaté, M. le maire de Cambrai en a carrément pris son parti. Voici un extrait de l'arrêté pris par ce magistrat, en date du 17 septembre dernier :

« L'été commencera dorénavant le vingt et un mars, et l'hiver le vingt-et-un septembre.

» *MM. les Commissaires de police sont chargés d'assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.* »

Puisque c'est l'affaire de ces messieurs, ne pourrait-on les prier d'avancer un peu le printemps? (*Figaro*, 22 janvier.)

— *Un mariage*. — On annonce le mariage de Mlle Marie-Thérèse de Courson de la Villeneuve, nièce du général de Courson, ancien aide-de-camp de l'Empereur Napoléon III, avec M. le comte Marcel d'Arras de Clebsattel, dont le père fut longtemps député du Nord.

VALENCIENNES. — Nous avons dit qu'on avait retiré d'une fosse un enfant nouveau-né encore vivant. On vient d'arrêter l'auteur présumé de ce crime : ce serait une nommée Joséphine Postille, âgée de vingt-neuf ans.

HASNON. — Le télégraphe est mis en activité à dater du 22 janvier courant, au bureau d'Hasnon.

DENAIN. — Le dimanche 20 mai prochain, la ville de Denain offrira un grand tir à la cible aux compagnies de sapeurs-pompiers.

Le même jour, un festival d'harmonies, fanfares et orphéons aura également lieu.

Un programme fera connaître ultérieurement les détails de cette grande fête.

PAS-DE-CALAIS

LES VOTES DES DÉPUTÉS DU PAS-DE-CALAIS se sont répartis comme suit dans la séance du lundi 22 janvier, dans le scrutin sur l'ordre du jour pur et simple (interpellation de M. Cunéo d'Ornano sur la loi de 1881 relative à la presse):

Ont voté pour : MM. Ansart, [illegible]

Ont voté contre : MM. Hamille, Lefebvre du Prey, Levert.

N'a pas pris part au vote : M. Graux.

La Chambre a adopté.

— SAINT-PIERRE-LÈZ-CALAIS. — Samedi, vers onze heures du matin, un ouvrier maçon travaillait au deuxième étage d'une maison en construction, pour le compte de M. Lecointe, rue de la Vendée, lorsque, perdant l'équilibre, il tomba sur le sol d'une hauteur d'environ sept mètres.

Il fut relevé par ses compagnons de travail ayant la jambe gauche cassée et de fortes contusions à la tête.

M. le docteur Deroide lui a donné les premiers soins et a fait transporter le blessé à l'hôpital St-Pierre.

— Nous avons rendu compte, dans un de nos derniers numéros, du terrible accident dont a été victime, jeudi, un jeune garçon de treize ans et demi, Léon Imbert, qui a été horriblement brûlé à la suite de l'explosion d'une lampe à pétrole.

Transporté chez ses parents, 1, rue de la Nouvelle-France, ce malheureux a succombé vingt-quatre heures après dans les plus cruelles souffrances.

Ce terrible accident servira-t-il enfin de leçon ?

ARRAS. — Recevoir sur la tête et sans broncher une tuile de 100,000 fr., c'est à coup sûr faire preuve d'une certaine solidité : cette qualité, M. Saudemont, domestique chez Mme de Canettemont, rue des Trois-Faucilles, à Arras, vient de démontrer péremptoirement qu'il la possède ; il est vrai qu'il oscille vers la trentaine et se trouve en pleine virilité.

Ce brave homme, ayant quelques économies, avait acheté, à l'émission du Crédit foncier du 7 octobre 1879, *deux* obligations dont l'une porte le n° 753,054. Ce matin, il reçut de l'administration de cette société une note informée, lui faisant connaître que son obligation était sortie au dernier tirage et qu'il pourrait se la faire rembourser dès le 1er février.

Porteur de cet avis, Saudemont se rendit à la Trésorerie générale, en vue de se renseigner.

— Vous êtes bien détenteur encore de l'obligation 753,054, lui demanda le caissier? Vous ne l'avez pas vendue?

— Non, monsieur.

— Eh bien ! je vous *complimente* : vous avez gagné 100,000 francs.

— Vous *rigolez*?

— Voyez vous même.

Et l'heureux obligataire constata, en effet, sur la liste officielle, que depuis quatorze jours il avait gagné une fortune.

Il n'en parut pas autrement ému et sortit en disant : « Soyez tranquilles, allez, messieurs : je n'en perdrai pas la tête. »

CARVIN. — Samedi matin a été arrêté la nommée Catherine Cable, veuve Delacourt, âgée de cinquante cinq ans, ménagère au hameau de Carguelle, coupable d'homicide sur sa petite-fille âgée de quatre ans et demi.

D'après les constatations médicales, la mort de cette enfant est attribuée aux coups nombreux qu'elle a reçus sur la tête : le cuir chevelu n'est qu'une ecchymose. En outre, le corps est couvert de plaies, les jambes brûlées sur une large étendue ; ces brûlures paraissent avoir été faites avec un fer rouge ; l'état de maigreur du cadavre atteste que l'enfant était privée d'aliments nécessaires.

BÉTHUNE. — Pendant que l'on célébrait la messe de minuit, quatre jeunes ouvriers de Carvin, en état d'ivresse, se sont introduits dans l'église en causant bruyamment. Le suisse, attiré par le bruit, les pria de se taire, mais ils répondirent par des railleries et des rires ; l'un des quatre jeunes gens même proféra des menaces et tira son couteau, pour la première fois de sa vie, dit-il, vis-à-vis du chambrière.

Ces gestes inspira de la crainte ou tout au moins du respect aux ouvriers qui se retirèrent dans un coin de l'église. Ils étaient là depuis quelques instants, lorsque l'un deux tira de sa poche un litre de genièvre et un verre et tous se mirent à boire alternativement.

Au moment de l'élévation, la bouteille était vide. L'un d'eux la prit et la jeta au milieu de l'autel où elle se brisa avec un grand fracas, ce qui détourna l'attention de tous les fidèles. Peu [illegible] après, au moment de la communion, [illegible] pour la sainte Table.

Heureusement, une dame pieuse se trouvait à qui les ivrognes [illegible] leur sacrilège. Ces ouvriers sont [illegible] : Emile Delanoïde, 21 ans, ouvrier [illegible] ; Jean-Baptiste Couapel, 27 ans, préposé des douanes et Clémence Devernay, 23 ans, bobineuse. — Jules Vandenabeele, 21 ans, tiscerand et Marie Dejonckhère, 20 ans, dévideuse.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Scamps-Désoubrie**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Dame Eugénie Anne-Julie Bartholomeus**, veuve de Monsieur **Charles Scamps**, décédée à Douai, le 21 janvier 1883, dans sa quatre vingt cinquième année, sont priés de vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 25 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 24, à 4 heures 1/2. L'assemblée à la gare du Chemin de Fer, le jeudi 25, à 9 heures 1/4.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 24 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Madame **Sophie Catteau**, veuve de Monsieur [illegible] **Selosse**, décédée à Roubaix, le [illegible] 1882, dans sa 90e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 24 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Louise Palingnart**, épouse de Monsieur **Henri Dhondt**, décédée à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa trente-septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 21 janvier 1883

Sommes versées par 360 déposants, dont 51 nouveaux.	41,771 fr.
101 demandes en remboursement.	26,132 fr. 70

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Achille Delattre et Etienne Motte, directeurs.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le Directeur,

Le concert spirituel annuel (2me année) qui doit avoir lieu le 19 mars prochain, à l'Hippodrome, au bénéfice des inondés d'Alsace et dont vous avez eu la bonté d'entretenir vos lecteurs, s'annonce sous les plus favorables auspices.

Nous avons lancé en ville, une convocation en vue de réunir aujourd'hui 23 janvier, tous les chanteurs et amateurs qui voudront bien nous prêter leur précieux concours.

La réunion se fera à l'ancien Café Ginion (Brasserie Centrale) au premier, à 8 heures du soir.

Nous sommes assurés que le défaut de temps nous a fait commettre plus d'un oubli, que nous serions heureux de réparer par la voie de votre estimable journal.

Les nombreuses adhésions que nous avons recueillies nous en promettent d'autres dont nous serions fâchés de nous priver ; aussi faisons nous un appel public aux amateurs dont le nom nous a échappé et qui pourraient si bien rehausser par leur présence notre prochaine et patriotique fête musicale.

Nous rappelons au public, que de respectables hésitations retiendraient, qu'un concert spirituel en semaine sainte est depuis longtemps entré dans nos mœurs.

Le programme que nous publierons prochainement levera du reste tous les scrupules que l'annonce du concert aurait pu faire naître.

Agréez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

KOSZUL ; LANDOUZY.

Monsieur le Rédacteur,

Ne pourriez-vous, dans votre estimable journal, vous faire notre interprète auprès de la Compagnie du Chemin de fer du Nord relativement à une légère réclamation. L'express de Nancy part de Lille à 5 h. 45 du soir ; or le train 5/6 n'arrivant en gare à Lille qu'à 5 h. 40, les voyageurs venant de Roubaix sont obligés, pour atteindre l'express, de prendre à 4 h. 5 le train 501 et d'attendre à Lille pendant près d'une heure et demie le moment du départ du train express n° 1199. N'y aurait-il pas pour la Compagnie du Nord possibilité d'avancer de cinq ou six minutes le passage du train 506 et de permettre ainsi aux voyageurs nombreux se dirigeant vers Douai, Valenciennes, Aulnoye et Charleville de gagner un temps précieux et relativement considérable ?

Nous espérons que la Compagnie du Nord voudra bien faire droit, dans la mesure du possible, à notre juste requête, et nous vous prions, Monsieur le Rédacteur, d'agréer avec nos remerciements, l'assurance de notre parfaite considération.

Un groupe de commerçants.

Roubaix, le 22 janvier 1883.

BELGIQUE

CHARLEROI. — Dimanche, à la station de La Louvière, le 1842, venant de Charleroi, a été *pris en charge par un train* de coke venant de Saint-Ghislain. Par suite d'une avarie à une aiguille d'excentrique, le train de coke s'est trouvé engagé sur la voie principale, sur laquelle arrivait le train 1842, alors qu'il aurait dû s'engager sur une voie d'evitement.

Le choc a été des plus violents; le chef-garde Remy, du dépôt de Charleroi, qui se trouvait dans le fourgon de tête du train de voyageurs qu'il dirigeait, a eu la cuisse fracturée; l'amputation devra avoir lieu. Le machiniste du train de marchandises a deux côtes enfoncées ; le chauffeur du train 1842 a été blessé à l'épaule par la plaque du réservoir du tender, qui a été lancée avec violence par l'effet du choc.

Les dégâts matériels sont assez considérables.

LIÈGE. — *Enfant mort de faim*. — MM. les docteurs Cryns et Bellefroid, médecins-légistes, ont procédé à l'autopsie du cadavre de l'enfant Léonard Brandenbourg, dont le père se trouve actuellement sous les verrous, à Verviers. Ces honorables praticiens ont constaté un degré d'affaiblissement tel que l'enfant avait toutes les apparences d'un squelette. Ils ont constaté en outre une contusion très violente et très étendue occupant la lèvre inférieure, le menton et s'étendant jusqu'à la joue droite. Les dents de la mâchoire inférieure oscillaient dans leurs alvéoles, comme si le père dénaturé avait voulu fermer par des coups la bouche au malheureux petit être chaque fois qu'il proférait une plainte. La vessie, l'estomac et les intestins étaient totalement vides, ce qui prouve que l'enfant a été privé d'aliment et tend à faire croire, quand on considère son grand amaigrissement, qu'il est mort d'inanition.

Profitez, profitez des quelques jours de beau temps pour faire vos emplettes de parapluies, les faire réparer, recouvrir à la grande Maison de Parapluies, 52 bis, rue Esquermoise, Lille. 168

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

UNE CRISE MINISTÉRIELLE

Paris, 23 janv., 4 h. soir.

On annonce que les ministres ont remis leur démission à M. Grévy.

Conseil de cabinet

Paris, 23 janvier.

Un conseil de cabinet, tenu au ministère des affaires étrangères, depuis dix heures et demie jusqu'à midi et demie, a arrêté le sens de la déclaration des ministres, qui sera faite dans les différents bureaux de la Chambre.

Le conseil des ministres se réunira à l'Elysée dans le courant de l'après-midi.

Le bruit que le cabinet avait décidé de renvoyer le prince Jérôme devant le Sénat, transformé en haute cour de justice, est démenti.

Conseil des ministres

Paris, 23 janvier.

Les ministres actuellement réunis sous la présidence de M. Grévy. Aucun n'a assisté aux délibérations des bureaux.

On assure que MM. Mahy, Hérisson, Devès, Legrand acceptent la proposition Baïlue. Les autres ministres la repoussent ou sont incertains.

Nomination de la commission de la loi de proscription

Paris, 23 janvier.

1er bureau. — M. Martin Feuillet, 19 voix, est élu contre M. Floquet, 16 voix.

M. Martin Feuillet est partisan du projet du gouvernement.

2e bureau. — M. Lecherbonnier est élu par 22 voix; il est partisan du projet du gouvernement avec transaction, contre M. Maigne, 17 voix.

3e bureau. — M. Antonin Proust est élu par 20 voix, contre M. Nadaud; 19 voix; M. Antonin Proust est partisan de la transaction entre le projet du gouvernement et la proposition Baïlue.

4e bureau. — M. Marcou est élu par 16 voix ; il est partisan de la proposition Floquet. M. Liouville, 14 voix et M. Ribot, 5 voix.

5e bureau. — M. Lockroy est élu par 25 voix; il est partisan de la proposition Floquet. M. de Languinais, 14 voix.

6e bureau. — M. Madier de Montjau est élu par 19 voix. Il est partisan de la proposition de M. Floquet. Il a été élu contre M. Frédéric Thomas qui a obtenu 17 voix.

7e bureau. — M. Camille Pelletan est élu par 22 voix. Il est favorable aux propositions Floquet et Baïlue. Dans le même bureau, M. Léon Renault a eu 18 voix.

8e bureau. — M. de Lannessan est élu par 18 voix. Il est favorable à la proposition Floquet. Il a été élu contre MM. Mézières et le duc de Larochefoucault de Bisaccia.

9e bureau. — M. Fabre, partisan de la transaction, est élu par 19 voix contre